



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RÉGION DE
L'ESTRIE

Formé pour vous épauler



RAPPORT ANNUEL 2024-2025



Justice
Québec 
Partenaire du réseau des CAVAC

-Mando, chien d'assistance judiciaire du CAVAC

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
MOT DE L'ÉQUIPE	5
MOT DE LA DIRECTION	6
HISTORIQUE	7
PRÉSENTATION	7
SERVICES OFFERTS	9
ORGANIGRAMME	10
TERRITOIRE COUVERT	11
RÉALISATIONS 2024-25	12
L'ANNÉE 2024-25 EN CHIFFRES	14
PERSPECTIVES 2025-26	15
REMERCIEMENTS	15
ANNEXE A - RAPPORT FINANCIER 2024-25	16



MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour à toutes et à tous,

L'un des privilèges du poste de président du conseil d'administration est de pouvoir vous adresser un mot de remerciement. Remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre dévouement envers une cause essentielle: offrir des services de première ligne aux personnes victimes d'actes criminels, à leurs proches ainsi qu'aux témoins.

Le système de justice accorde une grande importance à la condamnation des auteurs, mais aussi à la réparation des préjudices subis par les victimes, leurs proches et les témoins ne sauraient être pleinement réalisée à sans votre présence et votre engagement.

J'ai pu mesurer l'ampleur de vos efforts grâce à votre directrice, qui déploie toute son énergie afin que votre équipe puisse exercer sa mission dans les meilleures conditions. Elle ne manque jamais une occasion de souligner votre professionnalisme et votre mérite.

Je tiens également à saluer le travail des membres du conseil d'administration, qui soutiennent la direction dans cette tâche colossale. Leur engagement, leur disponibilité et leur expertise témoignent de leur foi en votre mission.

Je vous remercie sincèrement pour votre travail auprès des victimes et de leurs proches, afin qu'ils retrouvent la sérénité et la dignité auxquelles ils ont droit.

Avec toute ma gratitude,

Stéphane Gauthier
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs ont été élus lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 19 septembre 2024. En cours d'année, Mme Anne-Renée Villeneuve et M. Jean-Philippe Chénard ont été cooptés. Au cours de l'exercice 2024-25, les membres se sont réunis à **8 reprises** en assemblées ordinaires.

Président	Monsieur Stéphane Gauthier Représentant des services de police
Vice-président	Monsieur Louis-Philippe Ruel Représentant des services de police
Secrétaire-trésorier	Monsieur Jean-Philippe Chénard Représentant des services correctionnels
Secrétaire	Madame Anne-Renée Villeneuve Représentante des services de police
Administratrice	Madame Christiane Godbout Représentante de la communauté
Administrateur	Monsieur Mario Leblanc Représentant des services de police
Administratrice	Madame Marie-Douce Paquin Représentant de la communauté
Administratrice	Madame Guylaine Perron Représentante de la communauté
Administratrice	Madame Émilie Baril-Côté Représentante du Directeur des poursuites criminelles et pénales

MOT DE L'ÉQUIPE

Une année de hauts, de bas, mais surtout de solidarité.

Cette année a été une véritable montagne russe, faite de hauts et de bas, de défis, mais aussi de moments de grande solidarité. Nous avons travaillé avec acharnement, franchi des étapes importantes et, surtout, avancé ensemble, unis par notre objectif commun **d'accompagner et de soutenir** la clientèle.

Mais, comme dans chaque parcours, nous avons dû faire face à des absences imprévues. Ces absences ont laissé un vide, non seulement dans notre travail quotidien, mais aussi dans nos cœurs. Ce n'était pas facile, loin de là, mais dans les moments d'incertitude et de difficulté, nous avons trouvé notre véritable force dans la **solidarité**. Chacun à sa manière, a soutenu l'autre. Par un simple mot, un geste, une oreille attentive. Ce soutien mutuel a été la clé de notre résilience. Même lorsque les journées se faisaient particulièrement éprouvantes, nous avons continué à avancer ensemble, renforcés par cette unité.

Cependant, cette année a aussi été marquée par des arrivées précieuses. Grâce à l'implication de plusieurs collègues dans l'intégration des nouvelles recrues, l'arrivée de ces collègues a apporté un souffle nouveau, remplie d'idées innovantes et d'une motivation contagieuse. Chacune de ces nouvelles recrues a enrichi notre belle équipe.

Aujourd'hui, nous avons hâte de retrouver nos amies. En attendant, nous savons que notre force réside dans cette solidarité. C'est ensemble, main dans la main, que nous continuerons à surmonter les défis de demain.

Mona Gagnon
Agente de soutien à l'intervention

MOT DE LA DIRECTION

« Seuls, nous pouvons faire si peu; ensemble, nous pouvons faire beaucoup. »
- Helen Keller

Cette citation résume assez bien mon expérience à la direction générale du CAVAC de l'Estrie. Ma motivation à relever les défis de la dernière année a été nourrie quotidiennement par l'équipe.

Je tiens à remercier les **conseillères cliniques**, Sophie Bergeron et Marie-Claude Miron, qui ont été d'un soutien énorme pour moi.

Je tiens à souligner le retour de **notre conseillère aux ressources humaines et à l'organisation des services**, Marie-Christine Roussel, sans qui d'importants dossiers n'auraient pas abouti. Travailler avec toi au quotidien est enrichissant et stimulant. Merci!

Je tiens à remercier notre **technicienne juridique**, Anaïs Larivière, qui a été d'une aide précieuse et d'une collaboration sans faille.

Je tiens à souligner l'arrivée de notre **adjointe administrative**, Wadia Koronfol, qui a su reprendre l'administration avec professionnalisme et bienveillance. Bienvenue dans l'équipe!

Je tiens également à remercier et à souligner le travail remarquable de notre **équipe d'intervention multidisciplinaire**. Nous partageons une croyance forte en notre mission et votre confiance est l'essence de mon moteur!

Sincèrement,



Jackie Huet, crim.
Directrice générale

HISTORIQUE

En juin 1988, l'Assemblée nationale adopte la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., c.a. 13.2). Cette loi instaure les droits et les responsabilités des personnes victimes d'actes criminels. Elle prévoit également la création du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et la reconnaissance de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

C'est en **1991** que la corporation du CAVAC de la région de Sherbrooke est constituée, lequel ouvrira officiellement ses portes en 1992.

À partir de là, plusieurs intervenants du milieu s'impliquent afin de faire grandir le CAVAC de la région de Sherbrooke qui deviendra le CAVAC de la région de l'Estrie reflétant ainsi mieux la réalité de son mandat.

D'une directrice générale assistée d'une adjointe administrative qui veillait à tout, l'équipe du CAVAC de la région de l'Estrie compte maintenant **33 postes permanents** répartis entre le siège social situé à Sherbrooke et les 10 autres points de services répartis sur l'ensemble du territoire estrien.

La gamme de services actuellement offerte témoigne du développement important qu'a connu le CAVAC depuis son inauguration.

De même, la structure organisationnelle qui a été modifiée au fil du temps afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, en plus de son équipe de **professionnel.les** en relation d'aide, le CAVAC compte également des agentes de soutien à l'intervention, une adjointe administrative, deux conseillères cliniques et une conseillère aux ressources humaines et à l'organisation des services.

Afin de répondre à ce développement, le CAVAC a également dû relocaliser son siège social à quelques reprises. Il est actuellement situé au 230, King Ouest, bureau 300 à Sherbrooke avec des locaux supplémentaires au bureau 204.

PRÉSENTATION

Le CAVAC de la région de l'Estrie tire son existence de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, refondue en octobre 2021 pour devenir la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, dont l'administration relève du Ministère de la Justice.

MISSION

Le CAVAC de la région de l'Estrie dispense des services de première ligne à **toute personne victime d'un acte criminel** et ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. L'aide est disponible que l'auteur du crime soit identifié ou non, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Le CAVAC de la région de l'Estrie travaille en collaboration avec les acteurs judiciaires, ainsi qu'avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires.

L'intervention du CAVAC auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur la capacité qu'ont les victimes à gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent. L'intervention privilégiée est la diffusion d'une information juste et pertinente. L'intervention vise aussi à stabiliser les symptômes post-traumatiques suite à l'acte criminel et à réduire les conséquences encourues.

VISION

Le CAVAC de la région de l'Estrie a constamment le souci de mettre en place les **services qui répondent aux besoins exprimés par sa clientèle**. Le développement de services professionnels adaptés est au centre des préoccupations des gestionnaires. Chaque action posée doit être faite aux bénéfices des personnes victimes.

Les personnes victimes, leurs proches et les témoins sont ce qu'il y a de plus précieux pour le système judiciaire. Le CAVAC est l'organisme délégué par le ministère de la Justice pour accompagner ces personnes dans un processus laborieux et exigeant. Nos services doivent être à la hauteur des exigences des personnes victimes.

L'accompagnement psychosociojudiciaire est basé sur une éthique de responsabilité avec la visée que chacun puisse faire des choix responsables.

Nous devons être à l'écoute des différents systèmes qui s'entrecroisent dans l'environnement de notre clientèle et **agir à titre de facilitateur et de référence**.

VALEURS

Le **respect**, l'**engagement**, l'**empathie**, la **confiance** et l'**équité** sont les valeurs prônées par le CAVAC de la région de l'Estrie. Celles-ci s'actualisent, notamment, par :

- Des services dispensés dans une approche sensible au trauma, sans discrimination, à toute personne victime d'acte criminel, à leurs proches ainsi qu'aux témoins,
- De l'intervention post-traumatique rapide, afin de prévenir l'aggravation et détérioration de l'état de la personne victime,

- ▼ La conviction que la situation vécue par la majorité des personnes victimes est temporaire et, qu'avec une aide adéquate, elles retrouveront leur équilibre à court et à moyen terme. Les personnes victimes nécessitant un soutien sur une plus longue période sont dirigées vers les ressources appropriées,
- ▼ Une approche visant à épauler la personne victime, en misant sur les ressources de cette dernière et sur une information pertinente,
- ▼ Une attention particulière aux proches des personnes victimes afin de les soutenir dans leur présence auprès des personnes victimes et en tenant compte de l'impact ressenti,
- ▼ Des décisions qui tiennent compte des besoins des personnes victimes,
- ▼ Une équipe multidisciplinaire dévouée qui collabore quotidiennement avec nos partenaires, en ayant à cœur les besoins des personnes victimes.

SERVICES OFFERTS

C'est par une **offre de services de qualité et spécialisée** que le CAVAC de la région de l'Estrie soutient sa clientèle vers une reprise de pouvoir. Cet accompagnement prend racine dans la conviction que la personne victime d'un acte criminel (ses proches et les témoins) possède, intrinsèquement, la capacité de s'en sortir. L'intervention, le soutien et l'accompagnement permettront à cette faculté d'émerger.

Nos services se déclinent comme suit :

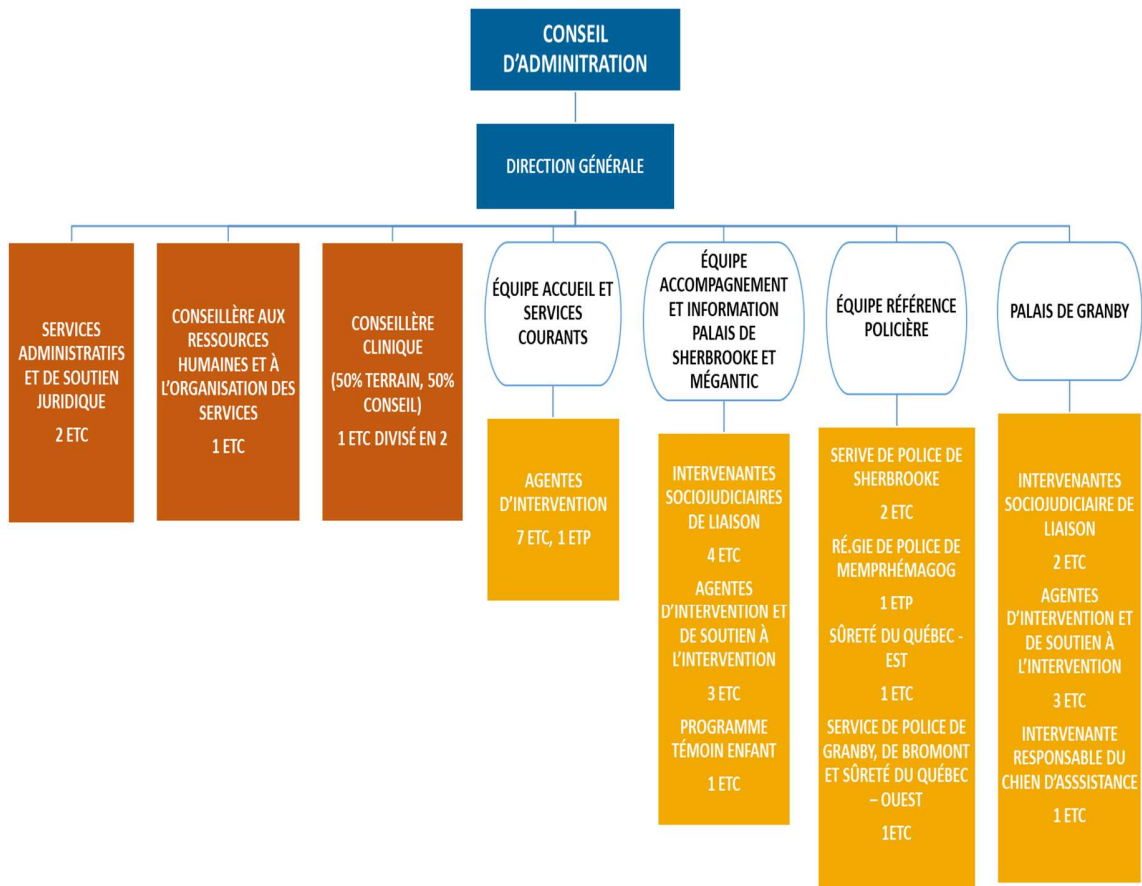
- ▼ Intervention post-traumatique en référence policière,
- ▼ Intervention post-traumatique, accueil et intervention psychosociale à court terme,
- ▼ Intervention psychosociojudiciaire et évaluation des besoins dans un contexte judiciaire,
- ▼ Information sur les droits et recours,
 - Processus judiciaire
 - Possibilités d'indemnisation
 - Recours civils
 - Programme de Mesures de Rechange Général (PMRG)
 - Programme de Référence et d'Information des Décisions d'Octroi (PRIDO) de la CQLC
 - Programme d'Accompagnement Justice et Santé Mentale (PAJ-SM+)
- ▼ Assistance technique,
 - Formulaire de qualification aux programmes d'indemnisation
 - Formulaire de déclaration de la victime au tribunal
 - Demande de résiliation de bail en contexte de violence conjugale ou sexuelle
 - etc

- ▼ Orientation et référencement vers des services spécialisés,
 - en matière juridique
 - en matière de santé et de services sociaux
 - du domaine communautaire
 - du domaine privé

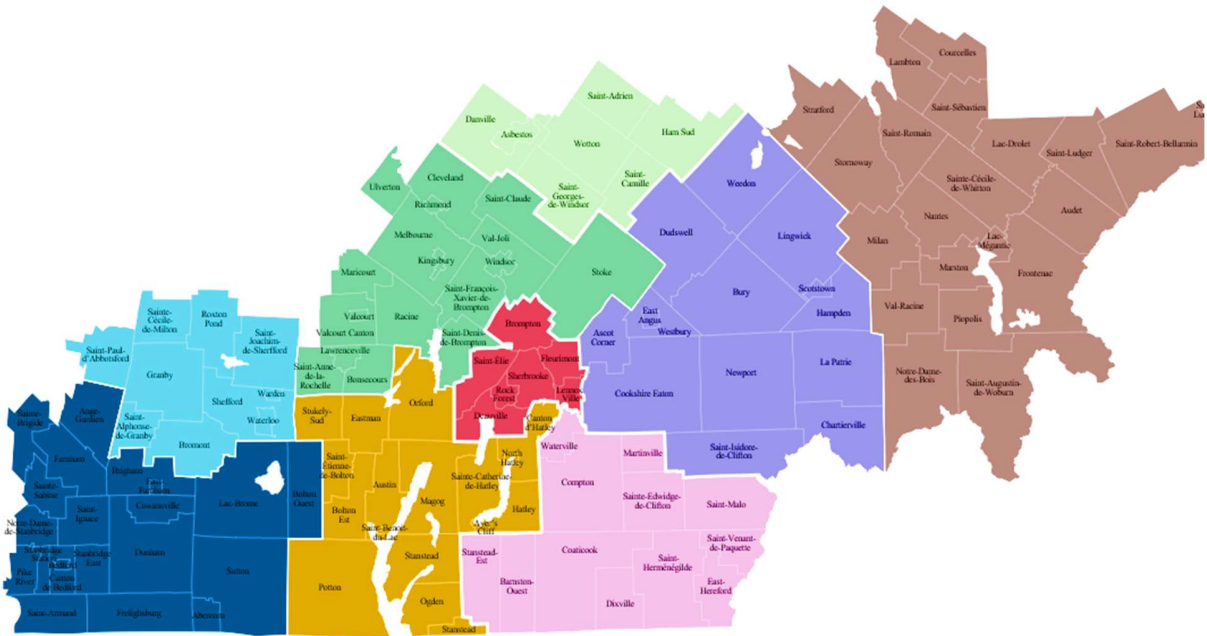
- ▼ Accompagnement,
 - Processus judiciaire criminel
 - Chambre de la jeunesse
 - Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales (DPCP)

- ▼ Préparation au témoignage,
 - Programme Témoin Enfant
 - Programme Témoin Vulnérable en violence conjugale et en violence sexuelle
 - Programme Témoin à la Barre
 - Accueil et assistance auprès des témoins assignés à la cour criminelle

ORGANIGRAMME



TERRITOIRE COUVERT



RÉALISATIONS 2024-25, RETOUR SUR LES PERSPECTIVES

LA POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES POLITIQUES INTERNES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le CAVAC a continué de travailler sur une amélioration continue de ses conditions de travail. Le comité social a retravaillé ses directives afin de s'assurer de répondre aux besoins actuels de l'équipe. La conseillère aux ressources humaines a mis sur pied une politique de réduction de temps de travail permettant plus d'options d'horaires et une meilleure accessibilité. Elle a également travaillé à la mise à jour de la politique relative aux frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents. Le comité CNESST a porté différents dossiers afin d'adresser des enjeux de sécurité et de maintenir un environnement de travail sain.

LE DÉPLOIEMENT DES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS (ISL) DANS LE DISTRICT DE BEDFORD ET LE RETOUR DU CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Le point de service de Granby a accueilli plusieurs nouvelles collègues cette année, ce qui a permis de reprendre différents services, dont ceux nécessaires au déploiement de la trajectoire en violence conjugale au sein du tribunal spécialisé. Sans oublier le retour tant attendu du service de chien d'assistance judiciaire! L'arrivée du nouveau duo composé de notre intervenante Stéphanie Beaudry et du beau Mando a permis de pouvoir recommencer à offrir cet accompagnement auprès des personnes victimes.

UNE ORGANISATION DE SERVICES EFFICACE, SANS EN NÉGLIGER LA QUALITÉ

La qualité des services aux personnes victimes a toujours été au cœur de chaque décision prise pour l'organisation des services. Chaque appel, chaque intervention doit prendre en considération les besoins de la personne victime. Pendant la dernière année, tous les efforts ont été mis pour assurer une qualité des services, malgré les ressources limitées. L'équipe a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'entraide pour y parvenir.

La formation continue et la supervision clinique sont incontournables quand on pense à la qualité des services. Les conseillères cliniques ont assuré un soutien clinique individuel et personnalisé à chaque intervenant.e. Elles ont également animé 18 réunions cliniques de groupe. En plus des formations personnelles et des séances d'information pour se garder à jour dans la pratique, l'équipe a pu bénéficier d'une formation en présentiel sur l'intervention auprès des personnes ayant des enjeux de personnalité.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL AFIN DE FINALISER L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉQUIPE ET RETROUVER UNE CERTAINE STABILITÉ;

Au cours de l'année 2024-25, le CAVAC de l'Estrie a recruté, accueilli, formé et intégré 10 nouvelles personnes, dont une adjointe administrative.

L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX PERMANENTS DANS LES PALAIS DE JUSTICE DE SHERBROOKE, GRANBY ET LAC-MÉGANTIC;

Après plus de 2 ans de réaménagements et d'adaptation, c'est en août 2024 que le point de service du palais de justice de Granby a pu ouvrir ses nouveaux locaux à la clientèle. Un espace lumineux et chaleureux est maintenant disponible pour les personnes victimes. Cet espace est également composé de bureaux fermés afin d'assurer une meilleure confidentialité.

Le point de service du palais de justice de Lac-Mégantic a maintenant ses propres locaux. Que ce soit lors des journées de cour ou pour des suivis psychosociaux, la population du Granit peut enfin être reçue dans des locaux adéquats qui répondent mieux à leurs besoins.

Pour ce qui est du point de service du palais de Sherbrooke, l'aménagement des nouveaux locaux est prévu pour 2025-2026.

L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DE SON SIÈGE SOCIAL.

C'est en décembre 2024 que les locaux additionnels au siège social ont été aménagés : quatre bureaux supplémentaires pour un total de 8 bureaux au 2^e étage de l'immeuble, en plus des 17 bureaux à l'étage principal soit le 3^e.

PARTENARIATS ET CONCERTATION

S'impliquer auprès de nos partenaires et soutenir les organismes qui œuvrent auprès de notre clientèle est demeuré pour nous, une priorité. Le CAVAC s'est notamment impliqué auprès du :

- ▼ CSVC (Carrefour Sécurité en Violence Conjugale)
- ▼ Comité sociojudiciaire des districts de Saint-François et de Mégantic
- ▼ CLIS Estrie (Comité d'intégration des services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale) – Signature de l'entente sociojudiciaire de liaison
- ▼ CSJ (Commission des services juridiques) – Déploiement du protocole dans le district de Bedford
- ▼ Table de concertation en violence sexuelle de l'Estrie
- ▼ Table de concertation en violence conjugale de l'Estrie
- ▼ Table pour contrer la violence faite aux femmes
- ▼ Table de concertation Estrienne Maltraitance
- ▼ PIC (Protocole d'Intervention Concertée)
- ▼ Table Santé et Bien-Être des Hommes
- ▼ Projet Corridor (coordonné par Divers-Gens)

- 🏛️ PAJ-SM+ (Programme d'Accompagnement Justice – Santé Mentale)
- 🏛️ Table RLS – Santé mentale
- 🏛️ Table de concertation jeunesse de Sherbrooke
- 🏛️ Comité Agate (coordonné par le CALACS des Rivières)

L'ANNÉE 2024-25, EN CHIFFRES

Près de **6900** interventions (psychosociojudiciaires et post-traumatiques).

5200 contacts auprès de nos partenaires judiciaires (DPCP et services de police, services correctionnels) et près de **2500** auprès d'autres organismes partenaires pour mieux accompagner la clientèle.

Près de **1000** contacts d'informations sur les autres ressources et références vers les ressources spécialisées pour mieux orienter les personnes victimes.

Plus de **400** assistances techniques dans la complétion de différents documents permettant aux personnes victimes d'exercer leurs droits.

Plus de **1130** accompagnements dans le processus judiciaire criminel (DPCP, cour criminelle, dénonciation).

PERSPECTIVES 2025-26

Pour la prochaine année, tout en gardant nos priorités sur l'équipe et les services aux personnes victimes, le CAVAC de l'Estrie se concentrera sur :

- 🏛️ L'aménagement des nouveaux locaux au palais de justice de Sherbrooke;
- 🏛️ La poursuite des mises à jour des différentes politiques et procédures;
- 🏛️ La consolidation d'une équipe qui s'est beaucoup agrandie dans les dernières années.

REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes de la région de l'Estrie tient à remercier :

Ministère de la Justice du Québec et son équipe des tribunaux spécialisés
Ministère de la Justice du Canada
Direction de l'aide aux personnes victimes d'actes criminels (DAPVIC)
Réseau des CAVAC
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
Directions des palais de justice de Sherbrooke, Granby, Cowansville et Lac-Mégantic
Direction des Services Professionnels Correctionnels
Services judiciaires – greffes criminels
Service de police de Sherbrooke
Régie de police de Memphrémagog
Service de police de Granby
Service de police de Bromont
Sûreté du Québec région Estrie - Centre-du-Québec
L'Escale
La Bouée
La Méridienne
La maison Séjour
La Maison Alice-Desmarais
Horizon pour elle
CALACS des Rivières
SHASE
MomentHom
Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska
JEVI
Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska
Équijustice Estrie
Justice alternative et médiation de Granby
Service d'aide aux Néo-Canadiens
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Commission québécoise des libérations conditionnelles
CIUSSS de l'Estrie-CHUS
Commission Canadienne des Libérations Conditionnelles
Direction des services professionnels correctionnels

Ainsi que tous nos partenaires et collaborateurs des réseaux communautaires, de l'éducation, de la santé et de la justice.

ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER 2024-25

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE LA RÉGION
DE L'ESTRIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2025

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

Aux administrateurs de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Région de l'Estrie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers pour la période close le 31 mars 2024 ont été audités par Guérin Morin CPA Inc. de Sherbrooke (Québec), au Canada, avant sa fusion avec MNP sncrl, srl. Guérin Morin CPA Inc. a exprimé une conclusion non modifiée sur ces états le 27 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Sherbrooke (Québec)
Le 23 juin 2025

MNP SENCRL, s.r.l.¹

¹Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133424

MNP

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.**

3

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions :		
Ministère de la Justice		
Subvention de fonctionnement	1 889 800 \$	1 567 900 \$
Déploiement des tribunaux spécialisés	403 608	357 000
Programme de mesures de rechange général (PMRG)	75 641	65 954
Programme à l'intention des témoins mineurs	44 229	77 738
Amélioration des locaux	2 252	-
Contributions pénales en provenance des contrevenants	44 201	58 855
Intérêts	63 133	16 679
Autres revenus	1 140	4 406
	<u>2 524 004</u>	<u>2 148 532</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 146 484	1 846 235
Activités bénévoles	614	2 253
Associations et cotisations	14 207	17 461
Assurances	7 306	4 177
Conseil d'administration	2 543	1 673
Déplacements et représentation	40 300	32 490
Entretien des locaux	7 304	8 452
Entretien du matériel informatique	10 943	8 709
Formation	12 041	17 066
Fournitures de bureau	35 539	13 542
Frais bancaires	239	546
Loyer	104 827	103 666
Aide aux victimes immigrantes	1 505	1 186
Projet - chien d'assistance	8 608	1 817
Publicité	1 854	2 379
Services professionnels	26 186	17 136
Télécommunications	6 068	14 228
	<u>2 426 568</u>	<u>2 093 016</u>
EXDÉCENT DES PRODUITS SUR CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	97 436	55 516
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	33 656
Amortissement des immobilisations corporelles	(11 732)	(33 435)
	<u>(11 732)</u>	<u>221</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>85 704 \$</u>	<u>55 737 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.

4

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025			2024	
	Non affecté	Grevé d'affectation	Investis en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	416 128 \$	5 406 \$	17 029 \$	438 563 \$	382 826 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	97 436	-	(11 732)	85 704	55 737
Investissement en immobilisations corporelles (Note 7)	<u>(38 254)</u>	<u>-</u>	<u>38 254</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>59 182</u>	<u>-</u>	<u>26 522</u>	<u>85 704</u>	<u>55 737</u>
SOLDE À LA FIN	<u>475 310 \$</u>	<u>5 406 \$</u>	<u>43 551 \$</u>	<u>524 267 \$</u>	<u>438 563 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.**

5

BILAN


AU 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 190 301 \$	1 836 302 \$
Débiteurs (Note 3)	21 991	8 259
Frais payés d'avance	<u>14 646</u>	<u>14 461</u>
	2 226 938	1 859 022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<u>43 551</u>	<u>17 029</u>
	<u>2 270 489 \$</u>	<u>1 876 051 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	215 763 \$	202 557 \$
Subventions reportées (Note 6)	<u>1 530 459</u>	<u>1 234 931</u>
	<u>1 746 222</u>	<u>1 437 488</u>
ACTIF NET		
Non affecté	475 310	416 128
Grévé d'affectation (Note 7)	5 406	5 406
Investis en immobilisations	<u>43 551</u>	<u>17 029</u>
	<u>524 267</u>	<u>438 563</u>
	<u>2 270 489 \$</u>	<u>1 876 051 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Stéphane Gauthier
2025.07.22 15:54:13 -0400, Administrateur

_____, Administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.**

6

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	85 704 \$	55 737 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 732	33 435
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(33 656)
	<u>97 436</u>	<u>55 516</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(13 732)	(189)
Frais payés d'avance	(185)	(698)
Créditeurs	13 206	15 159
Subventions reportées	<u>295 528</u>	<u>231 963</u>
	<u>392 253</u>	<u>301 751</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(38 254)</u>	<u>(6 846)</u>
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	353 999	294 905
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>1 836 302</u>	<u>1 541 397</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>2 190 301 \$</u>	<u>1 836 302 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour objectif d'aider les victimes d'actes criminels dans la région de l'Estrie. L'Organisme gère les points de service de Sherbrooke, Granby, Cowansville et de Lac Mégantic.

2- MÉTHODES COMPTABLES

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

	<u>Durées</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	2 ans

Dépréciation des actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports relatifs aux immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations corporelles puis amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Comptabilisation des revenus de contributions pénales

Les contributions pénales sont comptabilisés lorsque leur réception est raisonnablement assuré selon le jugement établi par la cour.

Comptabilisation des revenus d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'Organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

2- MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3- DÉBITEURS

	2025	2024
Débiteurs	- \$	597 \$
Taxes à la consommation à recevoir	21 991	7 662
	21 991 \$	8 259 \$

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	94 896 \$	58 480 \$	36 416 \$	14 470 \$
Matériel informatique	136 453	129 318	7 135	2 559
	231 349 \$	187 798 \$	43 551 \$	17 029 \$

5- CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	9 904 \$	2 468 \$
Salaires et vacances à payer	175 200	177 775
Sommes à remettre à l'État	30 659	22 314
	215 763 \$	202 557 \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA RÉGION DE L'ESTRIE INC.**

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine interne ou externe, sont destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	1 234 931 \$	1 002 968 \$
Plus: montants reçus durant l'exercice	2 711 863	2 304 886
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(2 416 335)</u>	<u>(2 072 923)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>1 530 459 \$</u>	<u>1 234 931 \$</u>

Les subventions reportées sont destinés aux activités suivantes :

Grevé d'affectation :		
Projet - Réseau BAVAC	24 125 \$	24 125 \$
Non affecté :		
Comité social	999	999
Ministère de la Justice		
Programme de mesures de rechange général (PMRG)	22 340	35 556
Déploiement des tribunaux spécialisés	1 050 988	778 272
Programme à l'intention des témoins mineurs	194 259	155 989
Programme Amélioration locaux	<u>237 748</u>	<u>240 000</u>
	<u>1 506 334</u>	<u>1 210 816</u>
	<u>1 530 459 \$</u>	<u>1 234 941 \$</u>

7- VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Un montant de 38 254 \$ (6 846\$ en 2024) a été transféré respectivement du fonds non affecté au fonds investis en immobilisations pour financer les sorties de fonds relatives acquisitions d'immobilisations et pour compenser l'amortissement des immobilisations corporelles. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'espaces à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en avril 2030. Les loyers minimums futurs totalisent 505 456 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2026 -	104 542 \$	2029 -	110 757 \$
2027 -	106 632 \$	2030 -	74 940 \$
2028 -	108 585 \$		

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.